

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du samedi 07 janvier 2023.

Nombre de membres

en exercice: 8

L'an deux mille vingt-trois et le sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 03 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Sont présents: Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Marie-Claire ROQUES

Votants: 8

Représentés: Nathalie LE COHU par Marie-Claire ROQUES

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Maria DECAUCHY

M. le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil. Il ajoute que l'année qui vient de s'achever lui offre l'opportunité de leur redire merci pour leur engagement à ses côtés. Il les remercie pour tout le travail collectif ou individuel accompli au cours de 2022. Il ajoute que ce travail d'équipe a mis en avant leur engagement et leur loyauté, car ce n'est pas uniquement ce qui est fait qui est essentiel mais comment et pourquoi on le fait. C'est ce qui rend chacun responsable de son parcours. Il invite chacune et chacun à poursuivre pour relever ensemble les défis choisis ensemble.

Il rappelle que l'avenir est riche en perspectives et en challenges et qu'il va encore falloir de l'énergie pour bâtir l'avenir et de la qualité pour durer.

Il invite tous les membres à veiller à la cohésion du groupe et à renforcer les relais qui s'imposent tant pour valoriser l'équipe et la rassembler que pour soulager les plus sollicités. La mission étant d'honorer nos engagements vis à vis de nos concitoyens.

C'est dans ces perspectives et dans cet état d'esprit qu'il adresse à toutes et tous Ses Meilleurs Vœux pour 2023

ORDRE DU JOUR

- Délibération modificative de la demande de DETR pour 2023.
- Délibération permettant à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun d'adhérer au SDESM.
- Délibération permettant à M. Le Maire de signer le devis de nettoyage du bâtiment et de terrain situés 15 rue de l'Abbaye.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Objet: DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DEMANDE DE DETR POUR 2023 – DE 2023_001

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à l'augmentation des coûts des travaux et matériaux, nous avons reçu un nouveau devis et qu'il convient de réactualiser le montant sollicité.

Il est proposé au conseil d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette aide pour cette RÉNOVATION THERMIQUE DU BLOC COMMUNAL "CANTINE-ÉCOLE-MAIRIE" DANS LE CADRE DE SA RÉHABILITATION AVEC INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, bâtiment situé au 18 rue de l'Abbaye.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet présenté et autorise Mr le Maire à solliciter cette demande de subvention auprès de l'Etat.

Objet: DELIBERATION PERMETTANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHÂTEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN D'ADHERER AU SDESM. - DE 2023 002

M. le Maire indique que la Communauté de Commune de Brie et Châteaux ainsi que la commune de Melun souhaitent adhérer au SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Objet: DELIBERATION PERMETTANT A M. LE MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE NETTOYAGE DU BATIMENT ET DE TERRAIN SITUES 15 RUE DE L'ABBAYE – DE 2023 003

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment situé 15 rue de l'Abbaye et que ce dernier doit être vidé de son contenu et de ses nombreux déchets et encombrants situés à l'intérieur et sur la parcelle A1315.

Le montant du devis proposé par la société LS9 est de 29 916.00€ TTC ,

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet présenté et autorise Mr le Maire à signer le devis de 29 916.00€ TTC avec la sté LS9 pour le nettoyage du bâtiment situé 15 rue de l'Abbaye 77440 JAIGNES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

SAPINS

Les habitants de Jaignes peuvent apporter leur sapin jusqu'au 12 janvier 2023 dans l'endroit prévu à cet effet afin qu'il soit recyclé

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. Cette année c'est notre tour de recenser la population de notre village. Ce recensement sera effectué par Madame Claudia FROSIO qui habite le hameau de Torchamps et qui passera chez les habitants du 19 janvier au 18 février 2023.

- VŒUX DU MAIRE

Cette année, les vœux auront lieu le dimanche 22 janvier 2023. Toute la population est conviée à cette cérémonie à l'issue de laquelle on se retrouvera autour de la traditionnelle galette des rois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Secrétaire de séance
Maria DECAUCHY

Le Maire
Achille HOURDÉ

